

Dans les pas des caravanes sur la route du thé et des chevaux, aux portes du Tibet



**Du 23 mai au 07
juin 2026**
16 jours/ 14 nuits

Extension possible
7 jours/ 5 nuits

Votre itinéraire



JOUR 1 – France ➔ Pékin ➔ Kunming

JOUR 2 – Kunming

**JOUR 3 – Kunming – Shilin –
Yuanyang**

JOUR 4 – Yuanyang

JOUR 5 – Yuanyang – Jianshui

**JOUR 6 – Jianshui – Tuanshan –
Xizhou**

JOUR 7 – Xizhou

JOUR 8 – Xizhou – Shaxi

JOUR 9 – Shaxi – Shangri La

JOUR 10 – Shangri La

**JOUR 11 – Shangri La – Baisha –
Shuhe**

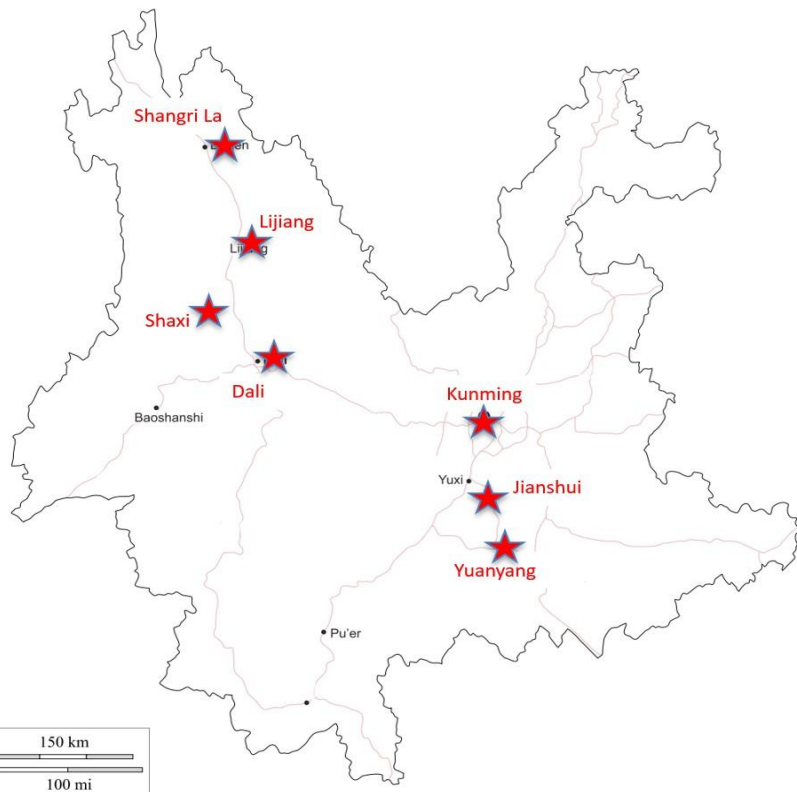
JOUR 12 – Shuhe – Lijiang ➔ Pékin

JOUR 13 – Pékin

JOUR 14 – Grande muraille de Chine

**JOUR 15 – Grande muraille de Chine
– Jingshanling – Pékin**

JOUR 16 – Pékin ➔ France



Programme

Jour 1 – France ➔ Kunming

Rendez-vous à l'aéroport de PARIS CDG. Assistance aux formalités. **Envol pour la Chine.** Repas et nuit à bord.



Jour 2 – Arrivée à Kunming ~ 1h de transfert. Altitude : 1800m

Après une escale à Pékin et un vol en correspondance pour Kunming, accueil par votre guide francophone dans le hall des arrivées après le passage de l'immigration et la récupération des bagages. Transfert à votre **hôtel 5* Grand Park** au centre de la ville.

En fonction de votre horaire d'arrivée, dégourdissez-vous les jambes avec une balade à pied, vers le lac d'émeraude où les locaux, seuls, en couple, entre amis ou en famille aiment flâner, chanter, danser et jouer de la musique du matin au soir, surtout le week-end, des scènes de vie sereines et joyales pour une première approche chaleureuse de la Chine, de ses peuples et de leur culture. Bienvenue au **Yunnan** !

Continuation jusqu'au **temple Yuantong** si le temps le permet. Dîner rapide de nouilles sur le pont, une des spécialités culinaires de la province, avant d'assister au superbe **spectacle Dynamic Yunnan**, chants et danses de différentes minorités du Yunnan. Retour à l'hôtel.



Jour 3 – Kunming – Forêt de Pierre – Yuanyang ~ 7h de route. Altitude : 1800m

Petit-déjeuner, puis transfert vers **Shilin**, ville célèbre pour sa Forêt de Pierre, de curieuses formations karstiques qui s'étendent sur une superficie de 500km². Nous vous y proposons une marche tranquille d'environ 2h entre pics rocheux et parfois sur d'étroits chemins, en prenant le soin de vous éloigner des groupes de touristes chinois qui restent la plupart du temps près de l'entrée du parc.

Poursuite de la route vers la région de **Yuanyang**. Déjeuner rapide durant le trajet. Si le temps le permet, premières balades et points de vue sur les spectaculaires rizières, notamment à **Bada** pour le coucher du soleil.

Installation au superbe **hôtel Twelve Manor** : vous pourrez jouir depuis vos chambres d'une vue grandiose sur les rizières. Des terrasses sur le toit de l'hôtel ont été aménagées avec des transats pour des moments de contemplation et de sérénité. Dîner barbecue autour d'une belle flambée au brasero. Nuit à **Yuanyang**.

Jour 4 – Yuanyang

Profitez de votre petit-déjeuner avec vue sur les rizières souvent baignées par la brume matinale, pour une atmosphère mystique reposante.

Puis vous irez au **marché local**, dont le lieu varie de village en village au gré du calendrier lunaire. Vous pourrez y rencontrer les minorités **Yi** et **Hani** portant encore leur costume traditionnel.

Continuation jusqu'à un petit village de la minorité **Yi**, pour un déjeuner festif avec les villageois. Puis cet après-midi, 2 à 3 heures de marche à travers de beaux paysages de rizières en terrasses. Vous traverserez des petites bourgades pittoresques.

Dîner « banquet » de spécialités locales de la minorité **Hani**, dans un endroit magique en surplomb des rizières en terrasses. Nuit au **Twelve Manor**.



Jour 5 – Yuanyang – Jianshui ~ 3h30 de route. Altitude : 1500m

Petit-déjeuner. Départ en direction de **Jianshui**, arrêt possible dans un autre marché. Encore l'occasion de rencontres avec les paysans venant des alentours. Installation à la superbe **résidence Hanlinyuan 4*** charme, au coeur du vieux Jianshui, l'une des vieilles villes les plus remarquables du Sud du Yunnan.

Balade à travers la vieille ville de **Jianshui** jusqu'à l'**arche Chaoyang**, qui abrite une intéressante collection de photos anciennes. **Visite d'une fabrique locale de tofu, de vieux puits**. Découverte de l'incontournable **temple de Confucius**, qui est le deuxième plus grand en Chine après celui de **Qufu**, la ville natale du maître. L'ensemble est constitué d'un grand parc avec étang, de plusieurs cours intérieures, de superbes portiques, temples et pavillons.

En soirée, vous assisterez à une **conférence** préparée et présentée par votre guide en exclusivité pour vous : « **Les routes de la soie sud : carrefour des biens, des idées et des hommes** ».

Jour 6 – Jianshui – Xizhou ~ 1h + 1h de route. Altitude : 1900m

Après le petit-déjeuner, en chemin vers **Tuanshan**, vous pourrez visiter des **ateliers de potiers à Wanyao**, la terre rouge de Jianshui étant connue à travers la Chine.

Nouvel arrêt au **pont du double dragon** puis à une ancienne gare d'architecture sino-française. Déjeuner. Balade à travers **Tuanshan**, village resté hors du temps, et dont la plupart des bâtiments date de la dynastie des Qing.

Prenez ensuite la direction de la gare de **Kunming Sud** pour le train rapide vers Dali (16h54–19h27). Transfert directement vers le village **Bai de Xizhou**. Nous vous y proposons un très bel hôtel de charme dans une résidence traditionnelle : le **Linden Centre**. Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 7 – Vallée de Dali

Partez après le petit-déjeuner pour une balade à pied jusqu'au **marché de Xizhou**, puis à travers cet agréable village Bai.

Rejoignez ensuite la **vieille ville de Dali**, pour s'y balader. Découverte notamment d'une étonnante **église catholique**. Découverte d'une **plantation de thé** situé à flanc de la montagne Cangshan où, si le cœur vous en dit, vous pourrez cueillir, fabriquer et déguster votre propre thé ! Au minimum, vous y dégusterez différents types de thé de Chine, pour mieux en connaître les saveurs et les différences. Dîner.

En soirée, **concert de musique local privatif** pour votre groupe, dans l'une des cours de l'hôtel. Nuit à l'hôtel **Linden Center**.

Jour 8 – Xizhou – Shaxi & Shibaoshan ~ 2h30 de route. Altitude : 2100m

Route matinale après le petit-déjeuner en direction de **Shaxi**. Premier arrêt à **Zhoucheng** pour vous essayer à une tradition locale : le **batik** teint avec un indigo cultivé localement. Composez votre propre tee-shirt.

Dans l'après-midi, nouvel arrêt à la montagne **Shibaoshan**, balade à travers le majestueux **site de Shibaoshan**, bel ensemble de sculptures bouddhistes gravées dans la roche et de temples très zen.

Redescente à pied le long d'un agréable sentier pavé vers la **vallée de Shaxi**, où vous êtes installés dans votre hôtel 5* reflétant l'architecture locale.

Promenade dans la **vieille ville de Shaxi**, dont les édifices rendent hommage aux siècles de négoce que vécut ce poste sur la route du thé et des chevaux.

Dîner fondue locale « **hot pot** », avec notamment de succulents champignons locaux. Nuit au **Landscape Hotel**.



Jour 9 – Shaxi – Gorges du Saut du Tigre – Shangri La ~ 4h de route. Altitude : 3200m

Après le petit-déjeuner, route vers le nord et le plateau tibétain de **Shangri La**, début des terres tibétaines. Faites un arrêt à **Jianchuan**, une bourgade généralement ignorée des touristes mais dont vous pourrez découvrir la vieille ville. Les petites échoppes y entretiennent un air d'antan très agréable. Le lieu est connu à travers toute la Chine pour ses sculptures sur bois et sur pierre. **Jianchuan** abrite encore de très belles maisons en bois datant de la dynastie Ming ou Qing.

Nouvel arrêt dans l'après-midi aux incontournables **gorges du Saut du Tigre**, parmi les plus profondes du monde au fond desquelles coule le majestueux fleuve Yangtsé, particulièrement puissant et rugissant à cet endroit précis, étranglé entre la montagne Haba (sommet à 5400m) et la montagne du Dragon de Jade (sommet à 5600m).

Continuation de la route offrant des vues époustouflantes sur les montagnes au fur et à mesure que vous gagnerez en altitude. Installation au bel hôtel de charme tibétain, l'**Arro Khampa**. En début de soirée, prenez le temps de flâner dans les ruelles, jusqu'au petit **temple Da Gui Shang** faisant face à un moulin à prières tibétain géant dominant la ville : superbe au moment du coucher du soleil ! Dîner de spécialités tibétaines et nuit à **Shangri La**.



Jour 10 – Shangri La

Savourez votre petit-déjeuner, puis journée de visites de **Shangri La** et de sa région, à commencer par l'impressionnant **monastère tibétain de Songzanlin**. Balade au marché local avec ses étals de produits locaux comme le fromage de yak et ses nombreuses espèces de champignons fraîchement cueillis, puis promenade à travers la vieille ville. Déjeuner.

Dans l'après-midi, **découverte de la campagne tibétaine**. Vous pourriez aussi pourquoi pas vous aventurer vers le joli **temple de Ringha**, au cœur d'une belle vallée verte. Ce temple est considéré comme l'un des 5 monastères tibétains les plus importants du **Yunnan**. Les lieux sont paisibles, et peu fréquentés, un moment de méditation idéal.

Retour à **Shangri La**. En soirée, flânez et assistez ou même participez aux danses spontanées des locaux sur la place de la vieille ville. Dîner. Nuit à l'**Arro Khampa**.





Jour 11 – Shangri La – Baisha – Yuhu – Shuhe ~ 3h de route. Altitude : 2300 mètres.

Route matinale vers **Lijiang**. Découverte de la **vallée de Lijiang** au village de **Baisha**, de minorités **Naxi**, d'où vous aurez une superbe vue sur les sommets enneigés du massif du Dragon de Jade. Balade à travers le village de **Baisha**. Visite ensuite du **temple Wenfeng**, vénérable institution du bouddhisme tibétain vieille de 300 ans.

Direction ensuite le village **Naxi de Lunagu** où vous serez chaleureusement accueillis par les femmes **Naxi** pour une après-midi d'activités : cueillette des légumes au potager, découverte des **caractères Naxi** (une écriture hiéroglyphique encore vivante), confection de gâteaux de lune, avant de profiter d'un délicieux diner **Naxi**. Installation à **Shuhe** à l'hôtel **The Bivou**.

Jour 12 – Shuhe – Lijiang – Pékin ~ 4h de vol

Journée de découverte de la **vieille ville de Lijiang**, à commencer par son **marché**. Vous déambulerez dans les ruelles pittoresques, et vous aventurerez vers le très joli **parc de l'Étang du Dragon Noir** avec les montagnes en toile de fond qui se reflètent dans les eaux claires.

Transfert à l'aéroport de Lijiang pour le vol en direction de **Pékin**. Départ à 20h45, arrivée à 00h15. Transfert directement vers l'hôtel **SSAW Garden** à **Pékin**.



Jour 13 – Pékin

Promenade sur la **place Tian An Men**, la « **Porte de la Paix Céleste** » puis découverte de la **Cité Interdite**, jadis lieu de résidence des empereurs chinois et centre du pouvoir politique.

A la sortie, promenade sur la **colline du charbon** (108m de haut), d'où vous pourrez bénéficier d'une vue à 360 degrés sur **Pékin**.

Visite du **Temple du Ciel**, niché dans l'immense **parc de Tiantan Gongyuan**, dont la majestueuse rotonde à la triple toiture est l'une des plus belles réussites de l'architecture **Ming**.

En fin de journée, assistez à un **spectacle d'acrobatie chinoise**. Nuit à l'hôtel **SSAW Garden Pékin**.



Jour 14 – Grande Muraille de Chine ~ 2h de route

Visite du **Palais d'Été** en dehors de Pékin, et **balade dans le grand parc** en longeant le **grand lac Kunming**. Déjeuner chez l'habitant dans un **quartier de Hutong du vieux Pékin** que l'on visitera à pied après le déjeuner.

Continuation vers la **grande muraille de Chine**.

Installation au superbe hôtel **Dhawa Great Wall**.

Dîner dans un restaurant donnant sur la muraille de Chine.

En soirée, nouvelle session de **questions & réponses avec votre guide pékinois**, pour un éclairage différent sur vos thèmes de prédilection.

Jour 15 – Grande Muraille de Chine – Pékin ~ 2h de route

Randonnée de 4h environ sur les murs crénelés qui serpentent les collines sur plusieurs kilomètres (section beaucoup moins fréquentée que Mutianyu ou Badaling). Après 2 heures de randonnée sur la section de Gubeikou, redescendez pour passer à travers champs (1h30) et éviter une zone militaire. Puis regagnez la **Grande Muraille sur la section de Jinshanling**.

Un pique-nique sera servi sur une tour de guet dans un sublime décor. Vous bénéficierez d'un **magnifique point de vue sur la Grande Muraille serpentant la crête de Yanshan**. Les passes de Gubeikou, Shanhaiguan et Juyongguan étaient considérées comme des points stratégiques pour les compagnies militaires. La protection de ces trois passes était d'une importance considérable pour la sécurité de Pékin contre les attaques Mongols. Retrouvez votre véhicule près de **Jingshanling**.

Retour vers Pékin en passant par les installations olympiques des JO de 2008, douche à l'hôtel.

Nous vous laisserons une heure dans un salon de massage, avant de déguster, en guise de dîner d'adieu, un grand classique de la gastronomie pékinoise et chinoise : banquet de canard laqué. Retour à l'hôtel pour une dernière nuit au **SSAW**.



Jour 16 – Pékin - France

En début de matinée, **transfert vers Pékin Capital Airport**. Vol CA933 au départ de PEK T1 à 13h25, arrivée à Paris CDG T1 à 18h40.

Extension possible vers Xi'an et Shanghai

Jour 16 – Pékin – Xi'an ~ transfert, 4h30 de train, 2h de route.

Transfert à la gare de Pékin pour le train à grande vitesse (1ère classe) à destination de **Xi'an** (déjeuner à emporter fourni). Arrivée à **Xi'an**, accueil par votre nouveau guide francophone.

Départ pour le célèbre **site historique de l'armée en terre cuite**, protectrice du tombeau du premier empereur de Chine, Qin Shi Huangdi. Découverte émouvante des 6 000 guerriers et chevaux d'argile, grandeur nature, alignés en formation de bataille.

De retour à **Xi'an**, partagez un banquet de raviolis avant d'assister à **un spectacle de danses de la dynastie Tang**. Nuit à l'hôtel **Yunheyabo 4*** situé proche des remparts sud de la ville, ainsi que de la tour de la cloche et du tambour, où vous pourrez vous balader librement après le dîner.

Jour 17 – Xi'an

Découverte du parc de la **Pagode de l'Oie Sauvage**, construite pour abriter les sutras rapportés de l'Inde par le **moine Yijing**. Balade ensuite dans le quartier musulman comprenant la visite de la **Grande Mosquée**. Déjeuner.

Dans l'après-midi, initiez-vous à une pratique essentielle de la culture chinoise en prenant part à une **cérémonie du thé**.

Puis, balade dans le **quartier de la calligraphie** où vous pourrez poursuivre votre exploration de la culture chinoise et commander si vous le souhaitez votre nom ou ceux de vos proches en caractères chinois (non compris). En soirée, session de **questions & réponses avec votre guide originaire de Xi'an**. Dîner et nuit au **Yunheyabo**.



Jour 18 – Xi'an – vol pour Shanghai ~ transferts

Profitez d'un **moment de liberté** pour vous mêler selon vos envies aux locaux qui font leurs emplettes au marché du quartier très animé, ou qui effectuent leur exercice physique dans le parc au pied des remparts de la ville.

A 10h, vous **rejoignez l'aéroport** où vous prenez un vol pour **Shanghai** (déjeuner libre à bord).

A l'arrivée, vous êtes accueillis par votre guide francophone local qui vous emmène à la découverte de la **Concession française de Shanghai** dans le **quartier de Bugaoli** (Cité Bourgogne). Etablie en 1862, elle était surnommée le Paris de l'Est. Vous y découvrirez l'influence française sur l'urbanisme et les bâtiments datant de l'époque coloniale.

Installation à votre hôtel idéalement situé au centre de la ville. Nuit au **SSAW Garden**.

Jour 19 – Shanghai

Après avoir retrouvé votre guide à 9h. Continuation par la **visite de la vieille ville de Shanghai**, une occasion de faire revivre la vie quotidienne de la Chine avant la modernisation.

Balade le long du quartier du Bund, qui s'étend sur plus de 1,6km le long du fleuve **Huangpu**. Autrefois appelé « **Boulevard de la Révolution** », il constitue un incroyable vestige du vieux Shanghai

Passez ensuite de l'autre côté du Huangpu, à **Pudong**, pour la découverte de **Lujiazui**, centre financier et commercial de la ville, connu notamment pour ses gratte-ciels.

Retour à l'hôtel en fin de journée, nuit au **SSAW Garden**.



Jour 20 – Shanghai – Tongli – Suzhou - Tongli ~ 4h de route

Route vers **Suzhou** et visite du **jardin du maître des filets (Wangshi Garden)**. Les origines de ce jardin remontent au XI^e siècle, mais il renaît au XVIII^e siècle grâce à un pêcheur à la retraite.

Promenade dans le **quartier de Pingjianglu**, réservé aux piétons. Toutes les rues de cette zone ont échappé au développement urbain et l'architecture traditionnelle y a été préservée.

Route vers le village d'eau de **Tongli** : de nombreux canaux et ponts. L'implantation de ce petit village au bord de l'eau lui donne tout son charme. Les trois célèbres **ponts en pierre de Tongli, Taiping, Jili et Changqing**, sont des symboles de protection et il est courant de voir les habitants les traverser lors de célébrations spéciales.

Le célèbre **jardin Tuisi**, où vous ne manquerez sûrement pas une paisible promenade, est construit au bord de l'eau, avec un étang en son centre, son agencement original donne l'impression qu'il flotte sur l'eau.

Retour à **Shanghai** en fin de journée. Dîner et nuit au **SSAW Garden**.

Jour 21 – Shanghai – départ ~ transfert

Nouvelle journée de visite en ville, avec notamment une **montée dans la tour de Shanghai**, plus haut bâtiment de Chine et troisième plus haut gratte-ciel au monde.

Vous visiterez ensuite le **Museum of Art Pudong**, musée d'art contemporain conçu par Jean Nouvel.

Il sera alors temps de prendre le chemin de l'aéroport pour votre **retour en France**.

Jour 22 – Arrivée en France

Arrivée matinale à **Paris CDG** terminal 1.

Hotels

Kunming : Grand Park Hotel 5*

Hôtel bien situé au centre de la ville dans le quartier du lac d'émeraude. Il ne s'agit pas d'un hôtel de charme mais d'un hôtel d'un excellent rapport qualité / prix et d'un très bon confort pour commencer et finir votre séjour au Yunnan de la meilleure façon possible, avec des visites possibles librement à pied depuis l'hôtel.



Yuanyang : Twelve Manor (charme)

Nouvel hébergement grand confort, situé au village de Shengcun, vos chambres donnent sur les rizières en terrasses. Décoration soignée, parking juste à côté, la nouvelle adresse n°1 dans la région de Yuanyang, 3 catégories au dessus des hôtels type Yunti utilisés habituellement par les groupes.



Jianshui : résidence Hanlinyuan (charme)

La première superbe résidence de caractère de votre séjour au Yunnan, constituée de belles chambres autour de jolies cours intérieures, au coeur du vieux Jianshui. Enormément de charme.



Xizhou : Linden Center (hôtel de charme)

Régulièrement classé dans les meilleurs hôtels de Chine sur Trip Advisor, le Linden Center est une demeure traditionnelle Bai, constitués de 3 cours intérieures, située au village de Xizhou, agréable village des bords du lac Erhai. Bon service du personnel de l'hôtel, le restaurant sert d'agréables plats typiques de la région.



Shaxi : Landscape (hôtel 4*)

Hôtel de standing situé au coeur de la vieille ville de Shaxi, construit dans le respect de l'architecture traditionnelle.



Shangri La : Arro Khampa Boutique Hotel (hôtel de charme)

Superbe adresse de charme tibétain, situé en plein coeur de la vieille ville de Shangri La, au calme. Services et personnel sympathique, belle décoration d'art local.



Shuhe : The Bivou Lijiang (hôtel de charme)

Étonnante fusion entre architecture locale Naxi, design contemporain et confort moderne, donnant d'un côté sur une tranquille campagne, de l'autre sur la vieille ville de Shuhe, au coeur de la vallée de Lijiang.



Beijing : SSAW Garden Hotel 4*

Belle rénovation pour cet hôtel offrant tout le confort moderne, dans le quartier du temple des lamas.



Muraille de Chine : Dhawa Great Wall Hotel Jingshanling

Cet hôtel, qui faisait à ces débuts partie de la chaîne d'hôtels « Banyan Tree », est une des seules options luxueuses au pied de la muraille de Chine.



Hotels extension

Xi'an : Yunheybo 4*

Idéalement situé proche de la porte Sud, des remparts et de la tour du tambour et de la cloche. Belle chambre, bon petit-déjeuner.



Shanghai : SSAW Narada Boutique Yu Garden Hotel 4*

Situé à 5 minutes à pied du jardin Yu, cet hôtel est très apprécié pour son emplacement au cœur de la zone animée de Huangpu. Toutes les chambres disposent d'une télévision, d'une bouilloire, d'un minibar, d'un coffre fort...



LES + MYCOMM

PARTEZ AVEC MYCOMM EN TOUTE CONFIANCE

MYCOMM est une agence de voyages et d'événementiel spécialisée dans les événements sportifs et culturels internationaux.

Plus de 27 000 passionnés voyagent avec nous chaque année.

UN ATOUT dont vous profiterez largement pour l'organisation de votre voyage :

- Liens avec les compagnies aériennes desservant la destination
- Accord avec les hôtels
- Accompagnement de l'équipe MYCOMM durant votre séjour

NOS ASSOCIATIONS



NOS LABELS



NOTRE *Application Mobile*

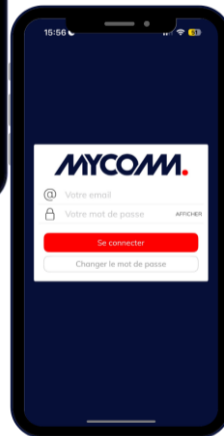
Pendant votre voyage, profitez d'une application dédiée à votre voyage : MYCOMM !

Disponible sur Android et iOS, cette application vous permet d'accéder à toutes les informations liées à votre séjour : programme, réservations, adresses, documents, etc.

MYCOMM se présente comme un véritable compagnon de voyage 100% dématérialisé. L'outil est gratuit pour l'ensemble des voyageurs et offre une expérience immersive pendant votre escapade.

Pour vous connecter à MYCOMM, rien de plus simple ! Quelques jours avant votre départ, vous recevrez une invitation par email afin de télécharger l'application et de vous connecter sur votre espace personnel.

Bien évidemment, les équipes Mycomm restent à votre disposition pour toute question et à tout moment !



Infos prix

Le prix comprend

- Le transport aérien Paris / Kunming / Beijing / Paris, en classe économique
- Les différents vols interne
- Le trajet en train rapide mentionnés en 1^{ère} classe
- Le transport terrestre en minibus privé
- Logement dans des hôtels de charme de catégorie supérieure
- La pension complète comprenant des déjeuners traditionnels (eau, bière, thé et soda inclus)
- Le guide accompagnateur francophone
- Les guides locaux francophones pour les visites mentionnées dans chaque ville
- Les tickets d'entrées pour toutes les visites et activités mentionnés
- L'assurance assistance-rapatriement
- Les taxes d'aéroport et de séjour

Le prix ne comprend pas

- Les assurances optionnelles annulation et multirisques
- Les extras, les pourboires et les dépenses personnelles
- Les pré-post acheminements de province

Formalités

Passeport valide 6 mois après le retour

Périodes de voyage

Printemps 2026

Prix prévus pour un minimum de 20 personnes

**Prix par personne,
en chambre double
16 jours / 14 nuits**

3 650 €

**Supplément chambre
individuelle
700 €**

**Extension de Pékin à
Shanghai
7 jours / 5 jours**

1 325 €

**Supplément chambre individuelle
360 €**

**Au départ de Paris
Départ de province en supplément, nous consulter**

CONTACT

MYCOMM EXPERIENCES

+33 (0) 1 84 76 22 35

experiences@mycomm.fr

MYCOMM.
Experiences

SARL MYCOMM - 40 avenue Raspail - 94250 Gentilly
Immatriculation Atout France IM094100035 ·
Assurances Professionnelles by Hiscox - Tourisme Pro n°
RCE1006 et n° RC1006-PJ0116 · Agence garantie par
l'APST · RCS 510 368 400

BON DE COMMANDE - Chine

Du 23 mai au 07 juin 2026



POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT :	01 84 76 22 35	du lundi au vendredi 09H30/12H30 - 14H00/18H30
A retourner, daté et signé, accompagné du mode de règlement, du tableau d'informations passagers complété et de la pièce d'identité		

☐ Par mail à l'adresse suivante : experiences@mycomm.fr

Ref Compta	Type Produit	Code produit	Intitulé produit
MX-VNT	vghs	260523-CHINE	Mycomm Experiences - Chine

Personne effectuant la réservation :

NOM	PRENOM	TELEPHONE	E-MAIL

ADRESSE POSTALE :

Date demandée: ☐ du 23 mai au 07 juin 2026 (16 jours/ 14 nuits)

Extension ☐ du 07 au 13 juin 2026 (7 jours/ 5 nuits)

	Prix par personne	Nombre	TOTAL en €
Circuit Chine 2026	3 650,00 €		- €
Supplément chambre individuelle	700,00 €		- €
Extension : de Pékin à Shanghai	1 325,00 €		- €
Supplément chambre individuelle	360,00 €		- €
TOTAL DES PRESTATIONS			- €
Assurance Annulation 2,5%	OUI	NON	
Assurance Multirisque 3,3%	OUI	NON	
Assurance multirisque premium 4,40%	OUI	NON	
TOTAL A PAYER			- €

Préciser le nombre de participants et les options dans la colonne "Nombre" - Assurances : répondre oui ou non selon choix

Modes de règlement

Pour le paiement par carte bancaire :

Dès réception de votre bulletin d'inscription, nos services vous enverront un lien sécurisé pour effectuer votre paiement en ligne par carte bancaire.

Pour le paiement par virement :

Après réception de votre inscription, nous vous transmettrons notre RIB afin que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire.

Conditions de règlement :

Acompte de 30 % du montant total du voyage à verser lors de la réservation

Acompte de 40 % du montant total du voyage à verser 150 jours avant la date de départ

Règlement du solde restant au plus tard 60 jours avant la date de départ

Votre réservation implique l'acceptation des conditions d'annulation suivantes :

Conditions d'annulation (hors assurances et aérien) :

Jusqu'à 201 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage

Entre 200 et 151 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage

Entre 150 et 61 jours avant le départ : 60% du montant total du voyage

Moins de 60 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Selon les cas vols non remboursables (sauf taxes) après émission

Devis sous réserve de disponibilité et/ou modification au moment de la validation. Les prestations définies ci-dessus seront fournies au client dans le respect des termes des conditions particulières ci-avant et des conditions générales ci-après ce que le client reconnaît et accepte expressément.

Pour le client, signature :

A remplir par le client :

Tableau d'informations passagers

Passager n°1 :

☐ MME.	Nom :		Prénom	
☐ M.	Né/e le :	__/__/____	Pays :	
	Nationalité :		N° passeport	
	Expire le :	__/__/____		
	Mail :		Tel :	

Type de chambre: DOUBLE INDIVIDUELLE
Régime alimentaire particulier OUI NON
si oui :

Passager n°2 :

☐ MME.	Nom :		Prénom	
☐ M.	Né/e le :	__/__/____	Pays :	
	Nationalité :		N° passeport	
	Expire le :	__/__/____		
	Mail :		Tel :	

Type de chambre : DOUBLE INDIVIDUELLE
Régime alimentaire particulier OUI NON
si oui :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont celles fixées par la loi n°2009-988 du 22 juillet 2009 du code du tourisme, loi de développement et de modernisation des services touristiques. Les décrets, arrêtés et circulaires n° du 1^{er} mars 2018 parus au journal officiel du 7 mars 2018 fixent les conditions du régime de la vente de voyages et de séjours. Celles-ci figurent en page suivante.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

MyComm

90 rue Paul Bert, 69003 Lyon (FRANCE)

Tél. : 01 84 76 22 35 ou mail : experiences@mycomm.fr

Pour être prise en compte, chaque inscription doit être accompagnée d'un acompte. Une confirmation d'inscription sera envoyée dans les 10 jours. Les échéances de règlement sont à respecter sans rappel de l'Agence.

FORMALITES – DOCUMENTS

Il est obligatoire pour les ressortissants français de détenir un passeport d'une durée de validité supérieure de 6 mois à celle du séjour pour y participer. Pour les ressortissants non français, prière de consulter les autorités compétentes de leur pays (Consulat, Ambassade, ...). MyComm décline toute responsabilité en cas de non obtention ou de non représentation des documents d'entrée pour les pays concernés. L'agence recommande à ses clients de consulter le Site du Ministère des Affaires Etrangères – <http://www.diplomatie.gouv.fr/> - rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » pour une information sûre et complète. Il vous appartient de vous assurer que vous êtes en règles avec les formalités de police, de douane et de santé, pour votre voyage. Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas, certificats de vaccinations, billets...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

PRIX

Le prix forfaitaire a été établi sur la base d'un **nombre minimum de 30 participants**. **Si ce nombre minimum de participants n'était pas atteint, le voyage pourrait soit être annulé, soit faire l'objet d'un supplément de prix qui serait proposé aux inscrits, un mois au plus tard avant le départ.** Le prix a été fixé en fonction des conditions économiques connues au 10-07-2025 ainsi que des taxes en vigueur, en particulier le prix des carburants, les taxes aériennes et de sécurité. **Veillez noter qu'une hausse significative de l'un ou l'autre de ces derniers éléments ferait l'objet d'un réajustement du prix de vente** (voir conditions de réajustement sur le programme de chaque voyage). Toute prestation non-utilisée du fait du voyageur ne donne lieu à aucun remboursement.

ANNULATION

Toute modification ou annulation doit parvenir par lettre recommandée, à l'agence où a été effectuée l'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Si vous effectuez une annulation, l'assurance ne sera pas remboursable. En cas d'annulation, sauf indication différente sur le contrat de voyage concerné, les frais par personne seront les suivants :

Jusqu'à 201 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage Entre 200 et 151 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage
Entre 150 et 61 jours avant le départ : 60% du montant total du voyage Moins de 60 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage Vols non remboursables (sauf taxes) après émission.

(Ces frais pourront selon le cas être couverts par une assurance annulation si souscrite)

ASSURANCES

L'assurance assistance-rapatriement (contrat PRESENCE) est incluse dans le montant du voyage. MyComm propose pour les participants qui le désirent 3 conventions complémentaires Annulation / Multirisque / Multirisque premium, souscrites auprès de PRESENCE Assistance. Un exemplaire de la convention d'assurance est joint à la confirmation d'inscription et détaille les droits et devoirs du voyageur. Nous vous recommandons d'en prendre attentivement connaissance.

Ces assurances proposées en option peuvent être souscrites au moment de la réservation et ne pourront pas être souscrites ultérieurement.

CHAMBRES INDIVIDUELLES

Le prix des chambres individuelles est très élevé dû au fait que le prix de la chambre est le même pour une ou deux personnes. Dans le cas où l'un des inscrits au voyage partageant sa chambre annulerait son voyage, la personne restant seule devra acquitter le supplément pour chambre individuelle, si aucun autre « co-chambriste » n'a été trouvé au moment du règlement du solde du voyage.

TRANSPORTS AERIENS ou MARITIMES

Les horaires figurant dans le programme sont donnés sur la foi des informations reçues de la compagnie aérienne ou maritime (le cas échéant). Ils sont susceptibles d'être modifiés. L'agence ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'un changement d'horaire ou d'une modification d'itinéraire de la compagnie aérienne ou maritime. Le retard éventuellement subi ne pourrait entraîner aucune indemnisation.

RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

L'inscription à la croisière/ séjour sélectionné par **MyComm - Experiences** implique l'accord sur toutes les clauses des conditions générales et particulières. L'interruption du circuit, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner droit à un éventuel remboursement que dans la mesure où l'agence obtient de la part des prestataires de une déduction pour les services non-fournis. Si, pour une raison quelconque indépendante de sa volonté, l'agence se voit dans l'obligation d'annuler tout ou une partie des engagements prévus, la personne inscrite au voyage sera remboursée de la somme correspondant aux prestations non-fournies et ne pourra prétendre à des dommages et intérêts ou indemnités. L'agence se réserve le droit d'exclure à tout moment après consultation du responsable du groupe, un client dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité des autres, ou causant un trouble au sein du groupe. Aucune indemnité ne serait due dans ce cas au(x) client(s) concerné(s). En cas de report des événements pour raison de force majeure (conditions climatiques, décision de l'organisateur, décisions politiques...) les sommes versées par l'acheteur seront automatiquement reportées sur la nouvelle date de l'événement sans que cela ne donne droit à aucune indemnité, et seront soumises aux conditions d'annulation en vigueur dans le cas où l'acheteur souhaiterait annuler du fait du changement de date.

MyComm - Experiences

90 rue Paul Bert

69003 Lyon

experiences@mycomm.fr / 01 84 76 08 83

MYCOMM.
Experiences

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraaires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. MYCOMM a souscrit auprès de la compagnie HISCOX un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle. Extrait du Code du Tourisme. Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés // Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil // Les repas fournis // La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit // Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement // Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix // La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ // Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde // Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 // Les conditions d'annulation de nature contractuelle // Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-11, R.211-12, et R.211-13 ci-après // Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme // L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie // Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18. Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Article R211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur // La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour // Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil // Le nombre de repas fournis // L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit // Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour // Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après// L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies// Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour // Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur // Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour

inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés// La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ; Les conditions d'annulation de nature contractuelle // Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous // Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus // La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur // L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour // La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14o de l'article R. 211-6. Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14o de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Article R211-12 : Dans le cas prévu à l'article L.211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14o de l'article R. 211-6.

Pour MyComm, signature contact commercial :	Pour le client, Signature accompagné de la DATE et de la mention "bon pour accord" :